

A retourner à la DSDEN des Alpes-Maritimes, par la voie hiérarchique, bureau 242.
Avant le 8 février 2019

NOM : Nom patronymique : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Adresse électronique :
Affecté(e) sur un poste définitif provisoire sans poste
Fonction exercée (adjoint, BD, ZIL, directeur * ...) :

Participation au mouvement intra-départemental en 2019 : oui non
J'ai formulé une demande de congé longue maladie, congé longue durée, mi-temps thérapeutique ? oui non
J'ai demandé un allègement de service pour raisons médicales oui non
Si l'allègement est refusé, je maintiens ma demande de temps partiel oui non

- 1) **Je sollicite un temps partiel pour l'année 2019-2020** 1^{ère} demande renouvellement
2) **J'indique le motif de mon temps partiel**

De droit :

- Pour élever un enfant de moins de trois ans (photocopie du livret de famille). **Pas de « surcotisation » dans ce cas seulement.**
 A compter du 1/09/19
 A l'issue de mon congé maternité/congé parental qui prend fin le.....
 Pour donner des soins à conjoint, enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave. (se référer à la circulaire pour les justificatifs).
 Pour handicap relevant d'une des catégories visées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.323-3 du code de travail, accordé après avis du médecin de prévention (joindre RQTH).

Sous réserve des nécessités de service :

- Temps partiel sur autorisation
 Pour créer ou reprendre une entreprise (joindre Kbis)

3) **J'indique la manière dont je souhaite organiser mon temps partiel**

- Temps partiel hebdomadaire 50% 75%
 Temps partiel annualisé

PERIODE TRAVAILLEE	PERIODE TRAVAILLEE	CHOIX
50%	Du 02/09/19 au 31/01/2020	
50%	Du 01/02/2020 au 03/07/2020	
80% (uniquement pour un temps partiel de droit)	Du 02/09/2019 au 15/05/2020	
80% (uniquement pour un temps partiel de droit)	Du 04/11/2019 au 03/07/2020	

Pour les temps partiels annualisés :

Acceptez-vous de changer de période si votre demande ne peut être satisfaite ? OUI NON
Si votre demande, ne peut être acceptée pour raisons de nécessité de service, souhaitez-vous travailler :

- à temps partiel hebdomadaire : 50 % 75 %
 à temps complet

4) **Je souhaite cotiser à temps plein** moyennant le versement d'une retenue (voir paragraphe V.4 de la circulaire).

- oui non – **Choix irrévocable**

Je perçois 2000 € brut à temps complet.

A 50%, la cotisation pension civile de 440.20€ (22.01% du traitement brut à temps complet) sera déduite de mon traitement brut de 1000€.

A 75%, la cotisation pension civile de 328.40€ (16,42% du traitement brut à temps complet) sera déduite de mon traitement brut de 1500€.

A 80%, la cotisation pension civile de 306€ (15,30% du traitement brut à temps complet) sera déduite de mon traitement brut de 1714€.
(nouvelle hausse de la pension civile en janvier 2020)

- Pour rappel, votre quotité exercée en 2018/2019 100% 80% 75% 50% Aucune (congé parental, disponibilité...)
 Je m'engage à fournir les pièces justificatives à ma demande
 Je m'engage à assurer l'intégralité des charges liées à la fonction de directeur d'école

Date et signature de l'intéressé(e)

Visa de l'IEEN de la circonscription